



# École de Croisière de Paris

## TARIFS 2021

### LES COURS THEORIQUES<sup>1</sup>

PREPARATION AUX PERMIS CÔTIER ET HAUTURIER	259€
--	------

### NAVIGATIONS «FUN»<sup>2</sup>

WE 2 JOURS	160€
WE 3 JOURS	240€
WE 4 JOURS	320€
WE 5 JOURS	400€

### LES OFFRES «DECOUVERTE»<sup>3</sup>

WE «DECOUVERTE» 2 JOURS <i>A bord de Soprano</i>	140€
WE «DECOUVERTE» 3 JOURS <i>A bord de Soprano</i>	220€

### LES OFFRES «PACKNAV»<sup>2</sup>

PACKNAV + COURS <i>Cours théoriques + 13 jours de navigation</i>	980€
PACKNAV 13 <i>13 jours de navigation</i>	810€
PACKNAV 7 <i>7 jours de navigation</i>	510€

### LES SUPPLEMENTS

JOUR SUPPLEMENTAIRE <i>au-delà d'un PACKNAV 7</i>	70€
JOUR SUPPLEMENTAIRE <i>au-delà d'un PACKNAV 13</i>	60€
SEMAINE MÉDITERRANÉE	100€

1 Adhésion ECP (60€) en sus.

2 Adhésion ECP (60€) en sus + licence FFV (59€), éventuellement en sus.

3 L'offre «Découverte» ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Les réservations pour les navigations «FUN» restent conditionnées à la réception sous 5 jours des règlements correspondants. Aucune annulation de réservation survenant dans un délai inférieur à 30 jours avant la date ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou une compensation en jours de navigation. Dans le cas de forfait annuel (PACK), les jours réservés annulés hors délai (30 jours) seront décomptés.

L'adhésion ECP est obligatoire pour bénéficier des services de l'association et de l'assurance.

Le prix des navigations s'entend hors caisse de bord et de frais de déplacement.

#### ATTENTION

En cas d'avarie au cours d'une navigation, une somme de 40€ maximum sera exigée de la part de chacun des membres du bord.

Conformément à la loi du 16 juillet 1987, le participant est informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle marine complémentaire (et ses extensions) auprès de la FFV.

Le chef de bord se réservant de refuser l'embarquement d'un équipier qu'il jugerait inapte à naviguer, votre signature ci-contre vous engage à accepter la déclaration suivante :

« Je ne souffre d'aucune affection limitant ma capacité à manœuvrer à bord d'un voilier. Dans le cas contraire, je m'engage à en parler à l'encadrement de l'ECP avant les périodes de navigation ».